

CHARTRE DU DEROULEMENT DES CEREMONIES CIVILES DE MARIAGE

L'Hôtel de Ville est la maison de la République. C'est un espace d'accueil, mais aussi de droits et de devoirs.

Ce règlement s'adresse aux futurs époux et à leurs invités afin que la cérémonie et le cortège concilient la convivialité du mariage avec la solennité de l'évènement, le respect des lieux ainsi que les règles de sécurité et de tranquillité publique à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Hôtel de Ville.

INFORMATION PREALABLE

Au moment du dépôt des bans, la charte sera présentée aux futurs époux, ceci afin de garantir la bonne organisation du déroulement de la cérémonie.

TRAJETS EN VILLE

Le cortège des véhicules parfois « sonore » est une tradition admise. Il est néanmoins conseillé aux futurs mariés de demander à leurs amis de redoubler de prudence en évitant les excès de vitesse, les dépassements dangereux, les arrêts intempestifs au milieu de la voie...

STATIONNEMENT A L'HOTEL DE VILLE

Les futurs mariés ayant ce jour là d'autres préoccupations, il leur est conseillé de désigner parmi leurs amis un responsable chargé de veiller aux questions de stationnement aux abords de la Mairie.

Le message devra être transmis aux invités d'utiliser l'un des 6 parkings mitoyens à la Mairie.

Cela implique qu'aucun véhicule ne devra se garer sur la place Antonin Chastel (emplacement des bus, train touristique) ainsi que sur les trottoirs des rues adjacentes (ni sur les arrêts bus et gendarmerie de l'avenue Pierre Guérin). Seul le véhicule des mariés pourra stationner sur le parvis de la Mairie, uniquement le temps de déposer les mariés, de même que les véhicules déposant d'éventuelles personnes à mobilité réduite.

Une fois la dépose réalisée, les véhicules devront être stationnés dans les parkings.

Durant la cérémonie, la Police Municipale tolèrera l'absence de disque bleu pour les véhicules du cortège dans les parkings. Par contre, tout véhicule qui restera mal garé à l'extérieur des parkings s'exposera à une contravention.

LA CEREMONIE

Il est demandé aux futurs mariés, témoins et accompagnants d'être présents 5 minutes au moins avant le début de la cérémonie, ceci afin de ne pas retarder les emplois du temps d'éventuels mariages pouvant se succéder.

Afin de respecter la solennité laïque et républicaine de cette cérémonie, aucun drapeau, affiche, banderole... ne sera toléré, tant dans la salle de cérémonie que sur le parvis et la terrasse de la mairie.

En cas de souhait des futurs époux de réaliser une quête, ils en feront eux-mêmes l'annonce dès le début de la cérémonie. Ils géreront entièrement la quête jusqu'à la remise aux bénéficiaires.

Les futurs époux : _____

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Date :

Date :

Signature

Signature

Mairie de ...

Mairie de ...